



MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES ARRETE DU 22 DECEMBRE 2023

**Relatif au contenu de l'attestation sismique au dépôt de permis
de construire et à la déclaration d'achèvement des travaux**

Vous trouverez ci-joint un formulaire à fournir
lors du dépôt de permis de construire en mairie
ainsi que lors de l'achèvement des travaux